

# COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

L'an deux mil dix sept et le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : Marc DEHEELE – ANDRIES Caroline – DECODTS Viviane – GUILLAIN Romuald – JOHNSON Richard – MEUNIER Gérard - MOALI Sandra – SCHRYVE Emmanuel – VANBOSSSEL Fabien – VANTHUYNE Olivier - HENEMAN Jean-Paul - VANHEEGHE Pierre - GRANVAL Lucie

Excusés : RYCKEBUSCH Emmanuel - LACRESSONNIERE Vincent

Monsieur RYCKEBUSCH Emmanuel a donné pouvoir à Madame DECODTS Viviane  
Monsieur LACRESSONNIERE Vincent a donné pouvoir à Monsieur Pierre VANHEEGHE

Madame Sandra MOALI est nommée secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 DECEMBRE 2016 :**

Le compte rendu du 13 décembre 2016 est approuvé.

## **DEBAT CONCERNANT LE PROJET DE RECEVOIR DES MIGRANTS A LA MEDIATHEQUE DE BUYSSCHEURE PREVU INITIALEMENT LE 25 MARS 2017 A 17 H A LA MEDIATHEQUE**

- Cet accueil faisait partie d'une journée découverte de la Flandre organisé par le secours catholique. En effet, il était prévu au cours de cette journée de visiter la brasserie artisanale d'Esquelbecq, le théâtre des gigotos automatés et le musée Jeanne Devos de WORMHOUT et pour finir du djembé à Buysscheure.
- Vu l'accueil très réservé au niveau de la population et de certains conseillers municipaux, après en avoir débattu avec les 3 Adjoints, le Maire a décidé de ne pas autoriser cette animation ni dans les locaux communaux ni sur le domaine public.
- Cette activité n'as pas eu lieu ni dans les bâtiments communaux ni sur le domaine public donc la décision a été respectée. Cependant, cette activité a eu lieu sur le domaine privé. Monsieur le Maire précise que rien ne permet de s'y opposer dans la mesure où cette activité ne vient pas troubler l'ordre public. Il est également précisé que quelque soit l'association le Maire n'a pas le droit ni le devoir de faire ou dicter des choix.
- Le Conseil Municipal regrette de ne pas avoir été informé que cette activité soit transportée dans le domaine privé
- Le Conseil Municipal demande à ce qu'une communication soit faite à l'ensemble de la population. Engagement pris que cela sera fait sous un délai d'un mois.

## **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES :**

Monsieur Romuald GUILLAIN présente les différentes demandes de subventions.

Les subventions communales sont attribuées comme suit :

Associations	Votées en 2016	propositions 2017	retenues 2017
Comité d'entraide et de Fraternité ( club des aînés)	260,00 €	260,00 €	260,00 €
Association des anciens combattants	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Institut de recherche du cancer	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Prévention routière	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Radio Uylenspiegel	20,00 €	20,00 €	20,00 €

ASEB (tennis de table)	220,00 €	220,00 €	220,00 €
Amicale des écoles du RPI	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Plaisir de lire	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Plaisir de lire (médiathèque) 561 hab X 2 €	1 080,00 €	1 122,00 €	1 122,00 €
Ecole de musique du Val de la Peene	138,00 €	46,00 €	46,00 €
Association d'aide en milieu rural (ADMR) de Rubrouck	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Retables de Flandres	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Amicale don du sang bénévole Canton de Cassel	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Chalenge des Monts de Flandres	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Fondation du patrimoine	50,00 €	55,00 €	55,00 €
Vélo Club de Saint-Omer	500,00 €	- €	- €
Plaisir de lire (projets d'animation)	730,00 €	- €	- €
Buysscheure Bocage	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Buysscheure bocage subvention exceptionnelle	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Association Sportive de Noordpeene	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Amis du jardin ferroviaire de BUYSSCHEURE	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de l'Yser	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Total	4 758,00 €	3 983,00 €	3 983,00 €

#### **VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2017 :**

Les taux d'imposition sont fixés ainsi pour l'année 2017 (taux inchangés depuis 2015) :

- Taxe d'habitation : 11, 50 %
- Taxe foncière (bâti) : 8, 73 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29, 83 %

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 , DU COMPTE DE GESTION 2016, AFFECTATIONS DES RESULTATS :**

Monsieur Romuald GUILLAIN présente une note financière concernant les comptes administratif et de gestion 2016. Ceux-ci sont votés à l'unanimité.

Les résultats 2016 sont affectés ainsi :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses	Recettes
Ligne budgétaire 001	120 002, 05 €	
Restes à réaliser	82 771, 25 €	
1068		202 773, 30 €
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	Dépenses	Recettes
Ligne budgétaires 002		461 540, 62 €

#### **INDEMNITES DES ELUS :**

Monsieur Romuald GUILLAIN indique que le Conseil Municipal avait voté les indemnités des élus. Il convient de redélibérer car l'indice 1015 a été remplacé par l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale.

L'indemnité mensuelle correspondant à 28 % de l'indice brut terminal de la fonction publique sera attribuée à Monsieur Marc DEHEELE, Maire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

L'indemnité mensuelle correspondant à 8, 25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique sera attribuée à Messieurs Romuald GUILLAIN, Emmanuel RYCKEBUSCH et Emmanuel SCHRYVE, Adjoint au Maire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

### **TRAVAUX 2017 :**

Suite à la réunion de la commission travaux du 26 janvier 2017, Monsieur le Maire indique que la liste des travaux envisagée est la suivante :

En 2017 :

- Carrelage salle de séjour ex logement de fonction + porte d'entrée
- Appuis de fenêtres 1<sup>er</sup> étage de l'école primaire
- Sortie de secours ex garderie
- Accès cimetière PMR
- Mini-stade (filets – traçage des lignes – stockage des filets)
- Chemins AFR (desserte parcelles agricoles)
- Fossé Iptie Weg

En 2018 :

- Parvis de l'église et parking face au café Marcel
- Jeux pour enfants
- Chéneau hall d'entrée de la salle Tisje Tasje

Travaux non planifiés :

- Changer en partie ou totalité les chaises de l'église
- Enfouissement des lignes électriques
- Evacuation (trop plein) entrée salle Tisje Tasje
- Couverture sacristie

### **PLUi :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Urbanisme / PLUi s'est réunie le 06 mars 2017. Le rapport de cette commission est communiqué au Conseil Municipal. Celui-ci adopte ce document à l'unanimité. (voir annexe 1 )

Monsieur Romuald GUILLAIN indique que le passage de véhicules lourds sur le chemin du Boeren Weg Centre risque d'endommager la voirie. Monsieur le Maire indique que la personne en question peut passer de temps en temps Boeren Weg Centre. Lui interdire serait discriminatoire par rapport à d'autres endroits où on tolère le passage de charges importantes sur une voirie indente.

Messieurs Olivier VANTHUYNE et Richard JOHNSON s'abstiennent concernant les parcelles Oost Houck Straete.

### **PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Monsieur le Maire indique que le projet d'aménagement et de développement durable avait été présenté lors de la réunion de Conseil Municipal du 3 novembre 2016 et qu'il convient de délibérer sur ce projet. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur ce PADD.

### **COUT FINAL DE LA RESTAURATION DE L'EGLISE :**

Monsieur le Maire présente le bilan final financier de la restauration de l'église (annexe 2). Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF (EPA) :**

Monsieur le Maire indique que l'Agence Technique Départementale a été dissoute et remplacée par l'Etablissement Public Administratif (EPA). Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'EPA.

### **ADHESIONS AU SIDEN/SIAN :**

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion des communes d'ELINCOURT, EVERGNICOURT, BLECOURT, HAYNECOURT, FREMICOURT, NEUCHATEL SUR AISNE, HAZEBROUCK, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable du Val d'Artois.

**MARQUAGE DU MINI-STADE :**

Monsieur le Maire présente 3 devis pour le marquage du mini-stade

- DECOPUB : 1 999, 80 € TTC
- SIGNPLUS : 4 752, 00 TTC
- MIDITRACAGE : 3 780, 00 € TTC

La société DECOPUB est retenue pour la somme de 1 999, 80 € TTC.

**GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL :**

Monsieur le Maire fait un point sur la situation de Madame Margaret VANDENBOSSCHE.

**BATIMENTS SCOLAIRES :**

Monsieur le Maire indique qu'un contrôle technique amiante est obligatoire dans tous les bâtiments scolaires.

**POINT CONCERNANT LES TRAVAUX DU BATIMENT « ECOLE / MEDIATHEQUE / EX – RESTAURANT SCOLAIRE ET MISE AUX NORMES PMR »:**

Monsieur le Maire indique que les travaux sont terminés. Il remercie Monsieur Maxence DUHAMEL pour son appui technique notamment dans le domaine de la ventilation.

**RAMASSAGE SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire indique qu'il a pris le car pour se rendre compte de la situation actuelle.

**PERMANENCES ELECTORALES :**

Les permanences pour les deux tours des élections présidentielles sont organisées.

Le Maire,  
Marc DEHEELE